

# Conditions générales de mise à disposition et d'utilisation de données numériques

## 1. Champ d'application

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dispose de bases de données numériques contenant des informations à caractère géographique portant sur l'emplacement d'ouvrages du réseau haute et très haute tension.

Afin de répondre à des besoins externes, RTE accepte de diffuser, sous certaines conditions, une partie de ces données. Les présentes Conditions Générales définissent les droits et obligations du Destinataire des Données diffusées.

La signature des présentes conditions par le Destinataire vaut acceptation expresse des droits et obligations qui y sont définis. Cette acceptation est un préalable à toute transmission des Données par RTE.

## 2. Définitions

### Conditions générales

Les présentes conditions générales de mise à disposition et d'utilisation de données numériques.

### Destinataire

Personne physique ou morale ayant fait une demande de communication des Données auprès de RTE et à qui les Données sont transmises, sous réserve de son acceptation des présentes Conditions générales.

### Données ou Données de RTE

Informations numériques à caractère géographique telles qu'énumérées à l'article 3 des présentes Conditions générales.

### Exploitation commerciale

Exploitation lucrative ou promotionnelle, avec ou sans valeur ajoutée, des Données de RTE.

### Images numériques

Images, composées de pixels, issues des bases de données de RTE ou du scannage d'un document de RTE.

### Reconstitution des Données de RTE

Le fait d'isoler, de reconstituer, et d'utiliser la totalité ou une partie des Données de RTE, qu'elles concernent tout ou partie du territoire.

### Usage documentaire

Utilisation à titre informatif (par exemple, simple consultation pour information ou illustration d'un document). Ce type d'usage est par définition non lucratif et ne cherche, ni à valoriser, ni à promouvoir l'objet social des personnes morales qui y ont recours.



**Utilisateur final**

Personne physique ou morale ayant accès, via le Destinataire, aux Données de RTE pour un Usage documentaire, dans les conditions fixées à l'article 4.

**3. Liste des Données concernées**

Les Données visées par les présentes conditions générales concernent le réseau électrique de 63 kV à 400 kV<sup>1</sup>, dont RTE est concessionnaire et/ou assure la maintenance. Ce réseau est aérien ou souterrain. Seul le réseau existant sur l'ensemble du territoire métropolitain hors Corse est concerné.

Les Données portent sur :

- Les lignes électriques,
- Les postes de transformation,
- Les supports (pylônes, poteaux, portiques).

Les Données sont livrées au format Shapefile d'ESRI, en projection Lambert 93, éventuellement découpées à la maille France ou Région. La précision géographique moyenne des données est de 10 mètres.

**3.1 Les lignes électriques**

Les lignes électriques sont représentées par un tracé linéaire en deux dimensions.

Les Données fournies sont :

Le type d'ouvrage, CONFIG, selon la codification :

- o A : Aérien
- o S : Souterrain

La tension d'exploitation maximale de l'ouvrage, U\_MAX, selon la codification :

- o 9 : courant continu
- o 7 : 400 kV
- o 6 : 225 kV
- o 5 : 150 kV
- o 4 : 90 kV
- o 3 : 63 kV
- o 2 : 45 kV
- o 1 : <45 kV
- o 0 : hors tension

Le nombre de circuits électriques supportés par l'ouvrage, TERN\_EX.

La désignation des différents circuits supportés par l'ouvrage, ADR\_LIT\_n, n variant de 1 à 5.

---

<sup>1</sup> Remarque : RTE est concessionnaire de certaines lignes de tension inférieure ou égale à 45 kV, d'une longueur totale d'environ 700 km. Ces lignes font également partie des Données diffusées.

### 3.2 Les postes de transformation

Les postes de transformation sont représentés par des points, chaque point étant situé approximativement dans l'enceinte du poste.

Les Données fournies sont:

La plus haute tension d'exploitation du poste, U\_MAX, définie selon la même codification que pour les lignes électriques (cf. 3.1).

Le libellé principal du poste, LIBELLE, avec un éventuel complément d'information LIB\_SUIT.

### 3.3 Les supports

Les supports (pylônes, poteaux et portiques portant les lignes électriques aériennes) sont représentés par des points. Il convient de préciser que du fait de la différence entre les procédés de numérisation utilisés par RTE pour les supports et ceux utilisés pour les lignes, il est possible que des supports ne soient pas précisément superposés au tracé des lignes.

Les Données fournies sont :

La tension d'exploitation maximum du support, U\_MAX, selon la même codification que pour les lignes électriques (cf. 3.1).

Le nombre de circuits électriques portés par le support, NB\_TERNE.

## 4. Obligations du Destinataire

### 4.1 Transmission des données

Après avoir reçu les présentes Conditions Générales dûment signées, RTE adressera, dans un délai n'excédant pas 3 semaines, les Données à l'adresse e-mail ou postale du Destinataire mentionné ci-dessous:

Nom et prénom et/ou Raison sociale : Métropole Aix Marseille Provence  
Conseil de territoire Istres Ouest Provence

Fonction : Observatoire - SIG

Adresse e-mail : contact.sig@ouestprovence.fr

Adresse postale : Trigance I, 1 allée de la pierre pierre  
13800 Istres

Choix de l'emprise des données souhaitée :

France entière

Ou

Maille régionale<sup>2</sup> : Région Provence Alpes Côte d'Azur

Remarque: chaque Destinataire ne pourra bénéficier que d'un seul envoi par an.

<sup>2</sup> Indiquer les régions souhaitées

## 4.2 Usage

Tout autre type d'usage que ceux décrits ci-dessous, notamment l'Exploitation commerciale des Données, la diffusion sur un portail internet des Données ou de tous produits permettant la Reconstitution des Données, devra faire l'objet d'une autorisation écrite, expresse et spécifique de RTE.

Le Destinataire peut utiliser les Données fournies par RTE pour son usage propre.

En revanche, le Destinataire ne peut communiquer les Données à des tiers que dans les cas strictement énumérés ci-après :

Il peut transmettre ces Données à des prestataires de services travaillant pour son compte, sous réserve que le droit de propriété de RTE sur ces données et que leur confidentialité soient préservés. Le prestataire de services devra s'engager à restituer au Destinataire ou à détruire, à la fin de la prestation, les Données de RTE mises à sa disposition ;

Il peut diffuser à l'externe, sans limitation ni de nombre ni de format, des cartes papier à Usage documentaire faisant figurer les Données ;

Il peut représenter tout ou partie des Données sous forme d'Images numériques et mettre ces images en ligne (site internet ou intranet) ou sur un support physique (CDrom, DVD, clé USB...) à la disposition d'Utilisateurs finaux à condition que cette mise à disposition ne permette pas la Reconstitution des Données de RTE.

## 4.3 Propriété intellectuelle:

L'accès du Destinataire aux Données de RTE n'emporte pas acquisition des droits de propriété de RTE. Les droits accordés relèvent d'un simple droit d'utilisation des Données selon les modalités définies par les présentes Conditions Générales.

Néanmoins, les données résultant de traitements réalisés à partir des Données RTE, avec ou sans croisements avec d'autres données, deviennent la propriété du Destinataire dès lors qu'elles ne permettent pas la Reconstitution des Données de RTE.

Les mentions obligatoires suivantes devront figurer sur toute représentation des Données quel qu'en soit le support:

« Source RTE – <Année d'obtention des Données de RTE> »<sup>3</sup>

En dehors du cas prévu au présent Article, le Destinataire s'engage à ne pas utiliser les marques et logos de RTE, sans son accord écrit et préalable.

En toute circonstance, le Destinataire reconnaît expressément qu'il n'a aucun droit, quel qu'il soit et à quelque titre que ce soit, sur les marques et logos appartenant à RTE.

## 4.4 Contrôle

Le Destinataire se prêtera aux éventuels contrôles de RTE relatifs à l'utilisation des Données visées aux Conditions Générales.

<sup>3</sup> Par exemple, si le Destinataire reçoit les données en 2009, la mention sera : "Source RTE – 2009"

#### 4.5 Cession

Le Destinataire ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant des Conditions Générales, sans l'accord préalable écrit de RTE.

#### 4.6 Durée

Les droits d'utilisation des Données de RTE sont accordées pour la durée légale de protection du droit d'auteur.

#### 4.7 Responsabilité

RTE ne garantit aucunement l'exactitude, l'exhaustivité ou la précision des Données diffusées. En conséquence, le Destinataire renonce définitivement à rechercher la responsabilité de RTE en cas d'inexactitude, de non-exhaustivité ou d'imprécision des Données communiquées.

RTE n'est responsable, ni auprès du Destinataire, ni auprès des Utilisateurs finaux ou de tout autre tiers aux présentes Conditions Générales quel qu'il soit, de l'interprétation des Données diffusées par le Destinataire. A cet égard, le Destinataire s'engage à garantir RTE contre tout recours fait par un Utilisateur final et fondé sur l'inexactitude, la non-exhaustivité ou l'imprécision des Données RTE.

Le Destinataire s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter par son ou ses préposés, par les Utilisateurs finaux et par ses prestataires de service, les présentes Conditions Générales. A cet égard, le Destinataire doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect, par son ou ses préposés, les Utilisateurs finaux et ses prestataires de service, des droits et obligations issus des présentes Conditions Générales.

#### 4.8 Prix

Les Données sont fournies à titre gracieux.

#### 4.9 Règlement amiable - Litiges

En cas de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions générales, RTE et le Destinataire s'engagent à se rencontrer en vue de rechercher une solution amiable.

Les tribunaux compétents en cas de litige entre les parties sont ceux situés dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Fait à en 2 exemplaires originaux, le

Nom et adresse du Destinataire : Métropole Aix Marseille Provence  
Conseil de Territoire Istres Ouest Provence  
Observatoire - SIG  
Ingénierie I, 1 allée de la pierre-pierre  
13800 Istres

Signature :

précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »